



Postes en établissements d'enseignement français à l'étranger

publié le 13/09/2021 - mis à jour le 06/10/2023

Descriptif :

Etablissements relevant de l'AEFE, de la MLF, de l'Aflec ou autres établissements partenaires

Sommaire :

- Principales étapes du recrutement d'un personnel en détachement à l'étranger
 - Les opérateurs
-

● Principales étapes du recrutement d'un personnel en détachement à l'étranger

les agents du ministère de l'Éducation nationale qui souhaitent demander un détachement à l'étranger doivent d'abord candidater auprès d'un opérateur ou d'un établissement conventionné/partenaire en vue d'obtenir une proposition de recrutement ou un contrat ;

suivant le corps d'appartenance de l'agent, la direction générale des ressources humaines (DGRH) ou la direction de l'encadrement (DE) du MENJ sont ensuite compétentes pour prendre la décision finale de détachement. Cette compétence est toutefois déléguée aux recteurs et vice-recteurs concernant les personnels de la filière administrative technique sociale et de santé (ATSS).

Les personnels enseignants, d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) sont gérés par la DGRH ; les personnels de direction et d'inspection relèvent de la DE.

● Les opérateurs

Les écoles et établissements peuvent relever d'un opérateur ou d'une association tels que :

- l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), établissement public national placé sous la tutelle du ministère chargé des affaires étrangères ;
- la Mission laïque française (MLF), association loi 1901 reconnue d'utilité publique, partenaire et complémentaire de l'AEFE, qui anime un réseau d'établissements ;
- l'association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (Aflec), association loi 1901 qui anime un réseau d'établissements scolaires situés au Liban, aux Émirats arabes unis et en Tunisie.*

Les autres écoles et établissements sont des établissements partenaires aux statuts variés.

Les écoles et établissements homologués constituant le réseau de l'enseignement français à l'étranger peuvent recruter des personnels titulaires du MENJ : personnels de direction, d'inspection, enseignants du premier et du second degré, personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS).

Chaque opérateur ou association propose, sur son site Internet, les différents types de postes à pourvoir dans les établissements qui lui sont rattachés. Une première liste de postes vacants ou susceptibles de l'être est publiée sur les différents sites à compter du 1er septembre de l'année N. Cette première liste peut être complétée en cours d'année scolaire selon les besoins. Les candidats sont donc invités à consulter régulièrement les sites Internet suivants :

- [AEFE](#)
- [MLF](#)
- [Afler](#)

Tous les renseignements sont accessibles [dans l'intranet académique](#).

A consulter également : Recrutements et détachements des personnels à l'étranger - Année scolaire 2024-2025 - BO n°32 du 31 août 2023



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.